
ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DU 29 JUIN 2026

1. Bienvenue

M. Eric Rey, président de la Bourgeoisie, ouvre cette séance extraordinaire et souhaite la bienvenue à tout le monde.

Cette séance extraordinaire doit voter sur la réfection de l'immeuble de la Rue du Musée 15. A cet effet, des portes ouvertes ont été organisées qui ont permis à chacun-e de se rendre compte de l'état de cet immeuble.

Il salue les 58 bourgeois présents ce soir et rappelle que 1359 Bourgeois ont été invités à cette séance par courrier personnel, 69 se sont inscrits et 55 sont excusés.
Ce soir, nous sommes 58 et la majorité est donc à 30 voix.

M. Rey salue Mme Schwarzentrub, conseillère communale et M. Nicolas Schmutz, président du Conseil général qui sont présents ce soir. Il salue les membres de la Commission de la Bourgeoisie et de la Commission de bâtisse. Il salue aussi Mme Cuany-Misteli, responsable de la rénovation du bâtiment de la rue du Musée ainsi que MM. Leroux et Magnin du bureau BDL architecture Sàrl qui seront là pour répondre à toutes vos questions.

Ce soir, c'est Mme Loane Roulin, secrétaire à la Commune et bourgeoise, qui prendra le PV étant donné que Mme Pautre est en vacances.

Pour cette séance, il nomme M. Nicolas Giacomotti, comme scrutateur.

2. Ordre du jour

M. Rey rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Bienvenue
2. Approbation du 26.05.2026
3. Octroi d'un crédit de construction de CHF 2'922'000.00, sous réserve de toute modification de du taux de TVA, pour la rénovation de l'immeuble de la Rue du Musée 15 à Estavayer-le-Lac
4. Divers

L'ordre du jour est validé tel qu'envoyé.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de la Bourgeoisie du 26.05.2026

Le procès-verbal de l'assemblée du 26.05.2026 est accepté tel que rédigé, à l'unanimité.

4. Octroi d'un crédit de construction de CHF 2'922'000.00, sous réserve de toute modification de du taux de TVA, pour la rénovation de l'immeuble de la Rue du Musée 15 à Estavayer-le-Lac

M. Rey, président de la Bourgeoisie indique que le montant du crédit a été calculé au plus juste et sur la base des soumissions rentrées. Il se monte donc à CHF 2'922'000.00 TTC.

M. Rey passe la parole à M. Marc Bonny, représentant de la Commission de bâtisse. La présentation se déroulera avec un descriptif, présentation du projet et présentation des coûts.

M. Bonny rappelle qu'une Commission de bâtisse a été nommée et siège très régulièrement avec Mme Cuany-Misteli, chef de projet, et les architectes BDL. Il en profite pour la remercier sincèrement pour son excellent travail ainsi que les architectes BDL pour leur parfaite écoute et suivi.

L'immeuble avait été acheté pour CHF 1'650'000.00 et un crédit d'étude de CHF 220'700.00 a été voté. Ce bâtiment comportait 2 appartements (qui étaient vacants) et 2 locaux commerciaux qui sont loués (Laiterie du Camus et Smoking Frogs).

La rénovation de ce bâtiment est devenue indispensable car il est vétuste et de gros travaux doivent être effectués. La toiture doit être rénovée (isolation, lucarnes, ferblanterie, couverture...), les fenêtres avec du triple vitrage, les façades revues sachant que les contraintes dues à la préservation des immeubles protégées sont élevées (autant que le Château de Chenaux). Des objets protégés seront rénovés par des spécialistes dont des peintures murales et au plafond ainsi que le poêle en catelles. Cependant, si de nouveaux objets devaient être découverts, ils seront annoncés au Service des biens culturels mais ne seront pas rénovés pour des raisons financières. Il indique que divers services cantonaux sont déjà consultés dans le projet. Une mise à l'enquête préalable a été faite avec l'implication entière des architectes, ce qui a permis de recevoir pour la plupart, des préavis favorables du Canton. Actuellement, nous nous trouvons dans la phase de mise à l'enquête qui a débutée le 29.05.26, et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le dossier a pu donc être envoyé au Canton.

Les soumissions ont été envoyées et grâce aux retours, le message a pu être calculé au plus juste.

M. Bonny passe la parole à M. Willy Leroux du bureau d'architecte BDL, qui présente les plans par étage.

Sous-sol sera excavé pour répondre aux normes anti-feu notamment.

Le rez-de-chaussée avec les commerces qui seront rafraîchis (vitrines, vitrages et technique).

1^{er} étage : un appartement familial en duplex avec la cuisine qui va sur le jardin. Il y a de vieilles boiseries qui doivent être restaurées, des fresques et un poêle en catelle. Si on découvrait d'autres choses, elles seront annoncées au Service des biens culturels mais ne seront pas refaites. Un escalier va à l'étage avec une chambre parentale, une salle de bain et un petit balcon.

2^{ème} étage et combles : plus au moins comme c'était avant, soit un duplex mais avec la suppression d'un mur et le déplacement de l'escalier. Un appartement de 55 m2 sera aménagé avec cuisine ouverte sur le salon.

La façade est présentée sachant que les façades ne seront pas doublées (protection du bâtiment). Les chapes seront refaites (protection incendie).

M. Leroux indique que la peinture autour des fenêtres sera refaite à l'identique. Les gros travaux seront faits au pied de la façade qui est en très mauvais état. Actuellement, il y a des crépis ciment qui seront remplacés par des crépis plus adaptés à un bâtiment historique.

DATE : 29.06.2026

La parole est redonnée à Mme Cuany-Misteli qui présente le devis :

Le devis général s'élève à 2,922 millions de francs TTC. Il a été établi par BDL Architectes avec une précision de $\pm 5\%$, et il repose sur des appels d'offres réalisés auprès des entreprises.

Le CFC 1 – Travaux préparatoires représente CHF 155'000.00. Il comprend notamment la déconstruction soignée des éléments existants, les sondages, les ouvertures nécessaires ainsi que toutes les mesures de protection du bâtiment durant le chantier.

Le CFC 2 – Bâtiment constitue le poste principal avec 2,335 millions de francs, soit près de 80 % du coût total. Il comprend les travaux de gros œuvre, la restauration des pierres naturelles, la charpente, les façades, les installations techniques ainsi que les aménagements intérieurs.

Les fenêtres constituent un poste important du projet. Elles seront entièrement remplacées par des fenêtres en bois à haute performance énergétique, fabriquées sur mesure afin de respecter l'architecture d'origine du bâtiment tout en améliorant le confort et l'efficacité énergétique.

Concernant les façades, un montant de CHF 175'000.00 est prévu pour le décrépiage et le recrépiage.

Les investigations réalisées ont montré que le crépi actuel est principalement composé de ciment. Ce matériau, utilisé lors d'anciennes rénovations, est trop étanche pour un bâtiment historique. Il empêche les murs de respirer et retient l'humidité dans les maçonneries, ce qui accélère leur dégradation.

Le projet prévoit donc de remplacer ce crépi par un enduit traditionnel à la chaux, conforme aux exigences du Service des biens culturels. La chaux laisse naturellement respirer les murs, évacue l'humidité et garantit une meilleure conservation du bâtiment sur le long terme.

Sur le plan énergétique, le bâtiment sera équipé d'une pompe à chaleur alimentée par deux sondes géothermiques. Cette solution permettra de réduire durablement les coûts d'exploitation tout en répondant aux exigences énergétiques actuelles.

Le CFC 3 – Équipements d'exploitation s'élève à CHF 155'000.00. Il concerne principalement les mesures permettant aux commerces de poursuivre leur activité pendant les travaux grâce à des protections, des installations provisoires et au stockage du mobilier, remise en état après la pose des containers.

Le CFC 4 – Aménagements extérieurs représente CHF 67'000.00 comprend la remise en état du jardin, des murs et murets, balustrade etc....

Les frais secondaires s'élèvent à CHF 65'000.00. Ils comprennent notamment les assurances du chantier, les taxes, les émoluments et les différents frais administratifs liés à l'opération.

Une réserve de CHF 150'000.00 est également prévue pour les divers et imprévus.

Dans un bâtiment datant du 14^e siècle, il est impossible de connaître parfaitement l'état des structures avant l'ouverture des murs et des planchers. Cette réserve constitue donc une mesure de prudence indispensable pour une restauration de cette nature.

En résumé, ce devis ne concerne pas uniquement une rénovation classique. Il s'agit d'une véritable restauration patrimoniale qui nécessite des techniques spécifiques, des matériaux compatibles avec le bâti ancien et l'intervention de nombreux spécialistes. Ce projet permettra de préserver durablement un bâtiment emblématique du centre historique, d'améliorer ses performances énergétiques et de lui assurer une utilisation pérenne pour les décennies à venir.

La parole est redonnée à M. Bonny qui rappelle qu'il s'agit d'un magnifique projet et que les choses seront faites de manière professionnelle avec une protection maximale. La Bourgeoisie doit se donner les moyens de le faire pour redonner à ce bâtiment une carte de visite de notre belle ville. Il présente le financement et rappelle le coût de construction de CHF 2'922'000.00 et ouvre la discussion avec les questions/réponses.

Questions :

Une question a été posée concernant le financement, en effet, les loyers couvriront les frais hypothécaires et l'intérêt est estimé à 2%. Sur quelle durée le financement sera emprunté ?

À ce stade du projet, il est encore trop tôt pour définir la durée de l'emprunt qui sera contracté. Cette décision sera prise au moment de la mise en place du financement, en fonction des conditions du marché et de la stratégie financière retenue. En revanche, la Bourgeoisie bénéficie de conditions de financement particulièrement avantageuses grâce à sa collaboration avec la Commune. Cela lui permet d'obtenir des taux d'intérêt et des conditions d'emprunt très favorables, ce qui contribue à assurer la viabilité financière du projet. Les hypothèses financières présentées, notamment un taux d'intérêt de 2 %, reposent sur une estimation prudente destinée à évaluer la rentabilité du projet.

Est-ce que le projet a pris en compte l'augmentation de chaleur et a prévu que les loyers sous le toit soient éventuellement trop chauds ?

Oui, cette situation a bien été prise en compte dans le cadre du projet. L'appartement situé sous les combles a fait l'objet d'une attention particulière. En raison de la localisation du bâtiment dans le périmètre ISOS, l'installation d'un système de climatisation n'est pas autorisée. En revanche, la réfection complète de la charpente permettra la mise en place d'une isolation performante, ce qui améliorera significativement le confort thermique du logement, tant en été qu'en hiver. Par ailleurs, nous allons étudier la possibilité d'installer des films de protection solaire anti-UV sur les fenêtres de toit (Velux) afin de limiter davantage les apports de chaleur en période estivale.

Un parking est-il prévu avec ce projet ?

Non, aucun parking n'est prévu dans le cadre de ce projet. Le bâtiment étant situé en vieille ville, il n'est pas possible d'y créer des places de stationnement. En revanche, l'aménagement d'un troisième appartement entraîne l'obligation de s'acquitter d'un émolument communal compensatoire. Cet émolument ne correspond pas à l'attribution d'une place de parc privative, mais d'une contribution prévue par le règlement communal, qui compense l'absence de création de places de stationnement et permet aux futurs occupants de bénéficier du régime de stationnement applicable au centre-ville, au même titre que les autres habitants du secteur.

Comme il n'y a pas d'autres questions, il est temps de passer au vote. Le vote est fait par main levée.

Pour l'acceptation du crédit de construction : 58 voix

Contre l'acceptation du crédit de construction : 0 voix

Abstention : 0 voix

L'octroi du crédit de construction a été accepté à l'unanimité.

5. Divers

L'assemblée arrive à sa fin et M. Eric Rey demande s'il y a des questions. En effet, un membre suggère que la COBAT puisse présenter chaque trimestre un état des lieux et l'avancement des travaux, par exemple, en faisant une publication sur le site internet directement depuis la Bourgeoisie. Ceci est une suggestion qui pourrait se mettre en place.

M. Eric Rey clôt l'assemblée et remercie les membres pour leur présence ce soir.

Assemblée extraordinaire de la Bourgeoisie

29 juin 2026 à 19h00 - Salle de la Prillaz





Ordre du jour

1. Votation du crédit de construction de la rénovation du bâtiment de la rue du Musée 15



Présentation du projet de rénovation du bâtiment du Musée 15



Sommaire

1. Introduction
2. Projet
3. Etapes du projet
4. Présentation du projet
5. Devis
6. Financement
7. Questions



Introduction (pour rappel)

Nomination d'une Commission de bâtisse :

Mme Jocelyne Bise, M. Claude-Eloi Michel et M. Marc Bonny

Gestion du projet par le Service des bâtiments : Mme Cynthia Cuany-Misteli

Architectes : BDL architectes Sàrl à Estavayer-le-Lac



Introduction (pour rappel)

Achat en 2023 : CHF 1'650'000.00

- 2 appartements en duplex vacant
- 2 commerces loués

La rénovation de ce bâtiment est devenue indispensable:

- Vétusté
- Isolation
- Installation chauffage
- Réseau eau, électricité...



Projet de rénovation (pour rappel)

- Assainissement du bâtiment (amiante et tout autre polluant)
- Démontage et assainissement complet des installations techniques (chauffage, sanitaire, électricité)
- Installation d'une pompe à chaleur



Projet de rénovation (pour rappel)

- Rénovation de la toiture (isolation, lucarnes, ferblanterie, couverture...)
- Fenêtres à triple vitrage
- Réfection totale des façades
- Rénovation des objets protégés (peinture murale, plafond et poêle en catelle)
- Création d'un appartement supplémentaire



Projet de rénovation: compléments

- Rafraichissement des commerces
- Déplacement des commerces (containers)



Etapes du projet

- Développement du projet (spécialiste feu, polluant, CVSE, conservateur, ingénieur civils (bois et béton), tailleur de pierre, ingénieur façade historique)
- Rencontre avec les services Service des biens culturels, de l'Energie, de l'Archéologie, de l'environnement, ECAB, service de la sécurité alimentaire, de la mobilité etc.
- Mise à l'enquête préalable (Commune et Canton) avec retour favorable avec remarques (3 mois)
- Modification du projet selon remarques
- Mise à l'enquête ordinaire (parution le 29.05.2026, pas d'opposition, procédure en cours au canton)
- Envoi et réception des soumissions pour établissement du devis (en cours)



Projet

Présenté par le bureau BDL architectes Sàrl



Plans



¶

4. → Devis¶

¶

La présente demande d'octroi du crédit de construction est soumise à l'Assemblée de la Bourgeoisie sur la base de prix établis à la suite des retours d'appels d'offres entreprises.¶

¶

Travaux préparatoires¶

Démolition, démontage, protection d'ouvrage...¶

CHF: 155'000.00: ¶

¶

Bâtiment¶

Restauration/transformations intérieures et extérieures¶

CHF: 2'335'000.00: ¶

¶

Equipement d'exploitation¶

Relocalisation provisoire des commerces¶

CHF: 155'000.00: ¶

¶

Aménagements extérieurs¶

Jardin, mur extérieur, balustrade...¶

CHF: 62'000.00: ¶

¶

Frais secondaires¶

Autorisations, taxes et émoluments...¶

CHF: 65'000.00: ¶

¶

Divers et imprévus (env. 5%)¶

CHF: 150'000.00: ¶

¶

TOTAL TTC arrêté à: CHF: 2'922'000.00: ¶

.....¶

→ → → → → → → → ... (TVA de 8.1% incluse)¶

N'est pas pris en compte toute modification de TVA.¶

Des demandes de subventions seront déposées et/ou confirmées auprès des instances compétentes, notamment pour les mesures énergétiques, les travaux liés à la conservation du patrimoine, ainsi que pour les améliorations liées à la sécurité incendie.¶



7. → Financement¶

¶

Le montant de CHF **2'922'000.00 TTC**, sous réserve de toute modification du taux de TVA, sera financé par un emprunt, au meilleur taux du marché. ¶

¶

L'investissement du patrimoine financier sera comptabilisé au bilan dans le compte 10840.01 (*bâtiment Rue du Musée 15*). ¶

¶

Aucun amortissement comptable n'est effectué sur le patrimoine financier alors que la dette sera amortie en fonction des conditions bancaires. ¶

¶

La valeur vénale de l'immeuble sera réévaluée au bilan à la fin des travaux de rénovation (art. 43 al. 1 OFCo). ¶

¶

Les intérêts découlant de l'emprunt jusqu'à la fin des travaux de rénovation, pouvant actuellement être calculés à 2%, seront comptabilisés dans le compte de l'investissement 10840.01. ¶

¶

Dès l'achèvement des travaux, les intérêts découlant de l'emprunt, pouvant actuellement être calculés à 2%, seront comptabilisés dans le compte 96301.3401.00 (*intérêts passifs des engagements financiers*). ¶



Coûts de réalisation

CHF 2'922'000.00

Non compris:

Crédit d'étude	CHF	220'700.00
----------------	-----	------------

Achat du bâtiment	CHF	1'650'000.00
-------------------	-----	--------------

Subvention probables SBC, SeN estimé à CHF 250'000.00



Questions

Merci et au plaisir de vous revoir



BOURGEOISIE
D'ESTAVAYER

Message de la Commission de la Bourgeoisie à l'Assemblée de la Bourgeoisie du 29 juin 2026

Octroi d'un crédit de construction de CHF 2'922'000.00 TTC, sous réserve de toute modification du taux de TVA, pour la rénovation du bâtiment de la rue du Musée 15 à Estavayer-le-Lac

1. Introduction

En 2023, la Bourgeoisie d'Estavayer a acquis le bâtiment de la rue du Musée 15 pour un montant de CHF 1'650'000.00 TTC, dans le but de préserver ce patrimoine situé au cœur de la vieille ville et d'en assurer la protection à long terme.

Actuellement, ce bâtiment accueille :

- La Laiterie du Camus – environ 70 m² de locaux commerciaux ;
- Le Smoking Frog's – environ 34 m² de locaux commerciaux ;
- Un appartement duplex avec accès à un jardin privatif – environ 173 m² de surface locative (vacant) ;
- Un appartement duplex sous combles et surcombles – environ 82 m² de surface locative (vacant).

L'état général du bâtiment ne répond plus aux exigences actuelles, notamment en matière énergétique, technique, fonctionnelle et de sécurité. Les appartements étant désormais libres de tout locataire, la Commission de la Bourgeoisie souhaite profiter de cette opportunité pour procéder à une rénovation globale, cohérente et durable de l'immeuble.

Cette intervention permettra d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, de remettre à niveau les installations techniques, d'adapter les logements aux standards actuels, de renforcer l'attractivité locative du bien et de valoriser les éléments patrimoniaux protégés. Les arcades commerciales seront également concernées par les adaptations nécessaires, dans la mesure où elles devront être délocalisées durant le chantier.

Afin de mener à bien cette démarche, une Commission de bâtisse, ci-après COBAT, a été nommée. Elle est composée de Mme Jocelyne Bise, de MM. Claude-Eloi Michel et Marc Bonny, accompagnés de Mme Cynthia Cuany-Misteli, cheffe de projet du Service des bâtiments, ainsi que du bureau BDL architectes Sàrl à Estavayer-le-Lac.

Le bureau BDL a été retenu à l'issue d'un appel d'offres lancé auprès des architectes locaux. Son offre a été validée par la Commission de la Bourgeoisie ainsi que par la Commission financière. La COBAT a ensuite travaillé au développement du projet, à la stratégie de rénovation et à la préparation du présent crédit de construction.

Afin de développer un projet solide et cohérent, un crédit d'étude a été voté en date du 3 juin 2025. Ce crédit a permis de mener les études nécessaires, de constituer une équipe de mandataires spécialisés et de procéder aux appels d'offres et envois de soumissions. Cette démarche a permis à la COBAT de définir le projet, la stratégie de rénovation et de préparer le présent crédit de construction sur la base d'un projet

- Réaménagement du jardinet intérieur et réfection de la zone containers provisoire.

Le bâtiment présente une valeur patrimoniale importante (degré de protection 1) et comprend plusieurs éléments protégés ou dignes de conservation. L'intervention doit donc être menée avec une attention particulière, en coordination avec le Service des biens culturels.

Les éléments présentant une valeur historique seront restaurés ou conservés dans la mesure du possible. En cas de découverte d'éléments complémentaires durant les travaux, ceux-ci seront au minimum répertoriés et documentés, avec une décision adaptée à leur importance patrimoniale, à leur état et à l'impact financier éventuel.

Dans le cadre des travaux, les deux commerces actuellement présents dans le bâtiment, soit la Laiterie du Camus et le Smoking Frog's, devront être déplacés provisoirement dans des containers installés à proximité. Cette mesure permettra de réaliser les travaux dans de bonnes conditions tout en maintenant, autant que possible, l'activité commerciale durant le chantier. La durée exacte de ce déplacement dépendra du phasage définitif et de l'avancement des travaux.

Le sous-sol fera l'objet d'interventions spécifiques afin de permettre l'intégration des nouvelles installations techniques, d'améliorer la hauteur utile lorsque cela est nécessaire et de répondre aux exigences de protection incendie, notamment par l'isolation ou le compartimentage adéquat des plafonds.

4. Devis

La présente demande d'octroi du crédit de construction est soumise à l'Assemblée de la Bourgeoisie sur la base de prix établis à la suite des retours d'appels d'offres entreprises.

Travaux préparatoires		
<i>Démolition, démontage, protection d'ouvrage ...</i>	CHF	155'000.00
Bâtiment		
<i>Restauration/transformations intérieures et extérieures</i>	CHF	2'335'000.00
Equipement d'exploitation		
<i>Relocalisation provisoire des commerces</i>	CHF	155'000.00
Aménagements extérieurs		
<i>Jardin, mur extérieur, balustrade ...</i>	CHF	62'000.00
Frais secondaires		
<i>Autorisations, taxes et émoluments ...</i>	CHF	65'000.00
Divers et imprévus (env. 5%)	CHF	150'000.00
TOTAL TTC arrêté à	CHF	2'922'000.00

(TVA de 8.1% incluse)

N'est pas pris en compte toute modification de TVA .

Des demandes de subventions seront déposées et/ou confirmées auprès des instances compétentes, notamment pour les mesures énergétiques, les travaux liés à la conservation du patrimoine, ainsi que pour les améliorations liées à la sécurité incendie.

Les subventions liées aux Services de l'énergie et des biens culturels sont aujourd'hui estimées à environ CHF 250'000.00 TTC.

Les intérêts découlant de l'emprunt jusqu'à la fin des travaux de rénovation, pouvant actuellement être calculés à 2%, seront comptabilisés dans le compte de l'investissement 10840.01.

Dès l'achèvement des travaux, les intérêts découlant de l'emprunt, pouvant actuellement être calculés à 2%, seront comptabilisés dans le compte 96301.3401.00 (*intérêts passifs des engagements financiers*).

8. Conclusion

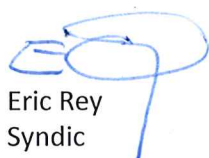
La rénovation du bâtiment sis rue du Musée 15 représente une intervention nécessaire dans le cadre de la préservation du patrimoine staviacois, par la remise à niveau de ses installations, l'amélioration de ses performances énergétiques et la garantie d'une attractivité locative.

Le projet proposé permet de concilier protection du patrimoine, amélioration du confort, adaptation aux exigences légales et valorisation du patrimoine financier de la Bourgeoisie. Il constitue ainsi un investissement cohérent et durable pour l'ensemble de la collectivité.

La Commission de la Bourgeoisie demande à l'Assemblée de la Bourgeoisie de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de construction de CHF **2'922'000.00 TTC**, sous réserve de toute modification du taux de TVA, pour la rénovation du bâtiment sis rue du Musée 15 à Estavayer-le-Lac.

Estavayer-le-Lac, le 18 juin 2026

AU NOM DE LA BOURGEOISIE


Eric Rey
Syndic


Brigitte Pautre
Secrétaire

Annexes : plans mise à l'enquête

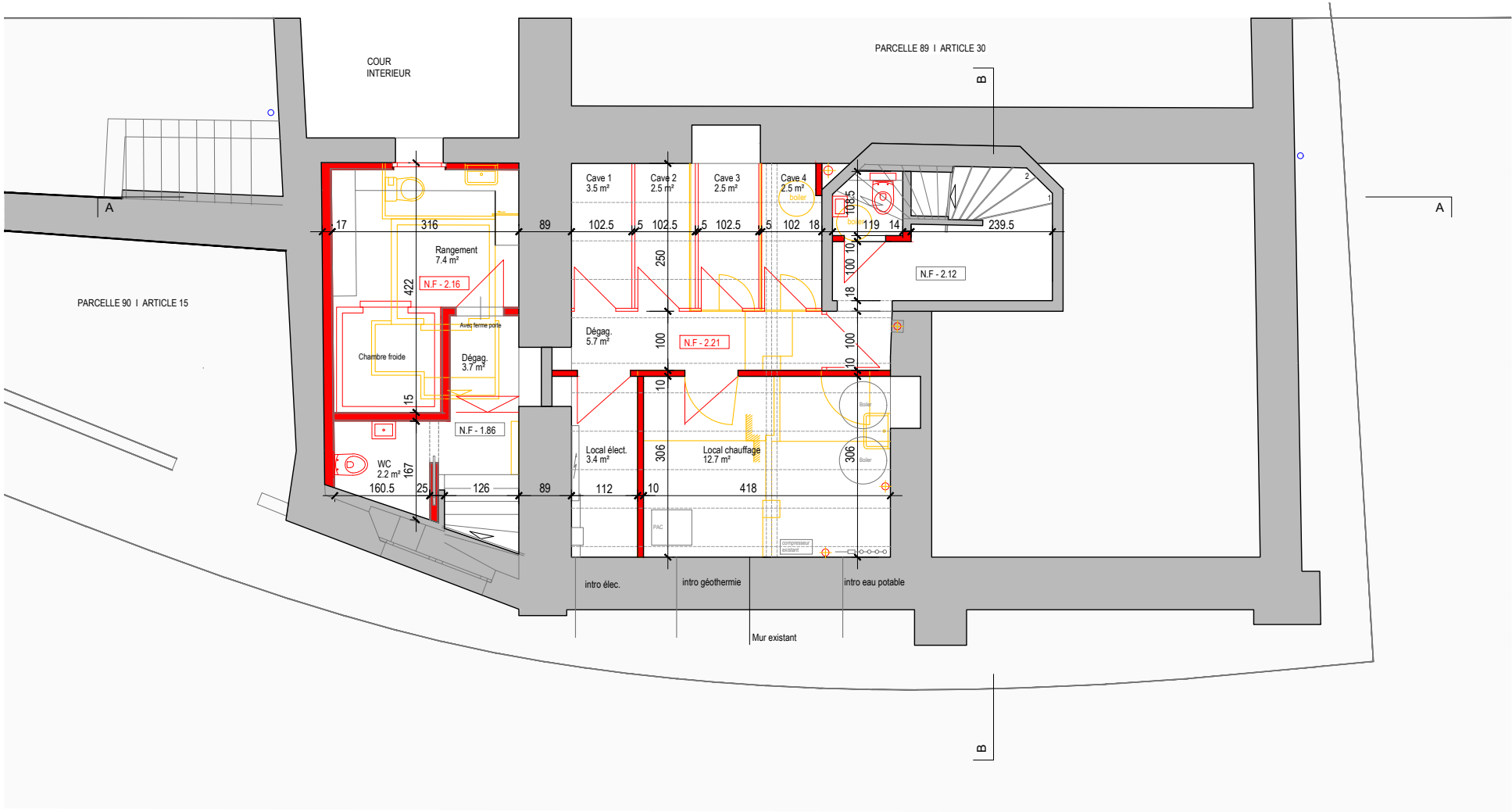


Implantation 1.200

- Zone d'installation des containers pour les commerces existants durant la période de chantier
- Nouveau
- Démolition
- Existant



BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	1
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.200
	DESSIN	WL
BDI ARCHITECTES 1 530 PAYERNE 1 470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDI-ARCH.CH INFO@BDI-ARCH.CH	FORMAT	A3
	VARIANTE	1



NB : L'évacuation des EU et EC se fera de manière séparatif à l'intérieur du bâtiment, deux regards (EU et EC) devront être installés sur la parcelle (si les conditions le permettent) avant de rejoindre le système unitaire.

Sous-sol 1.100

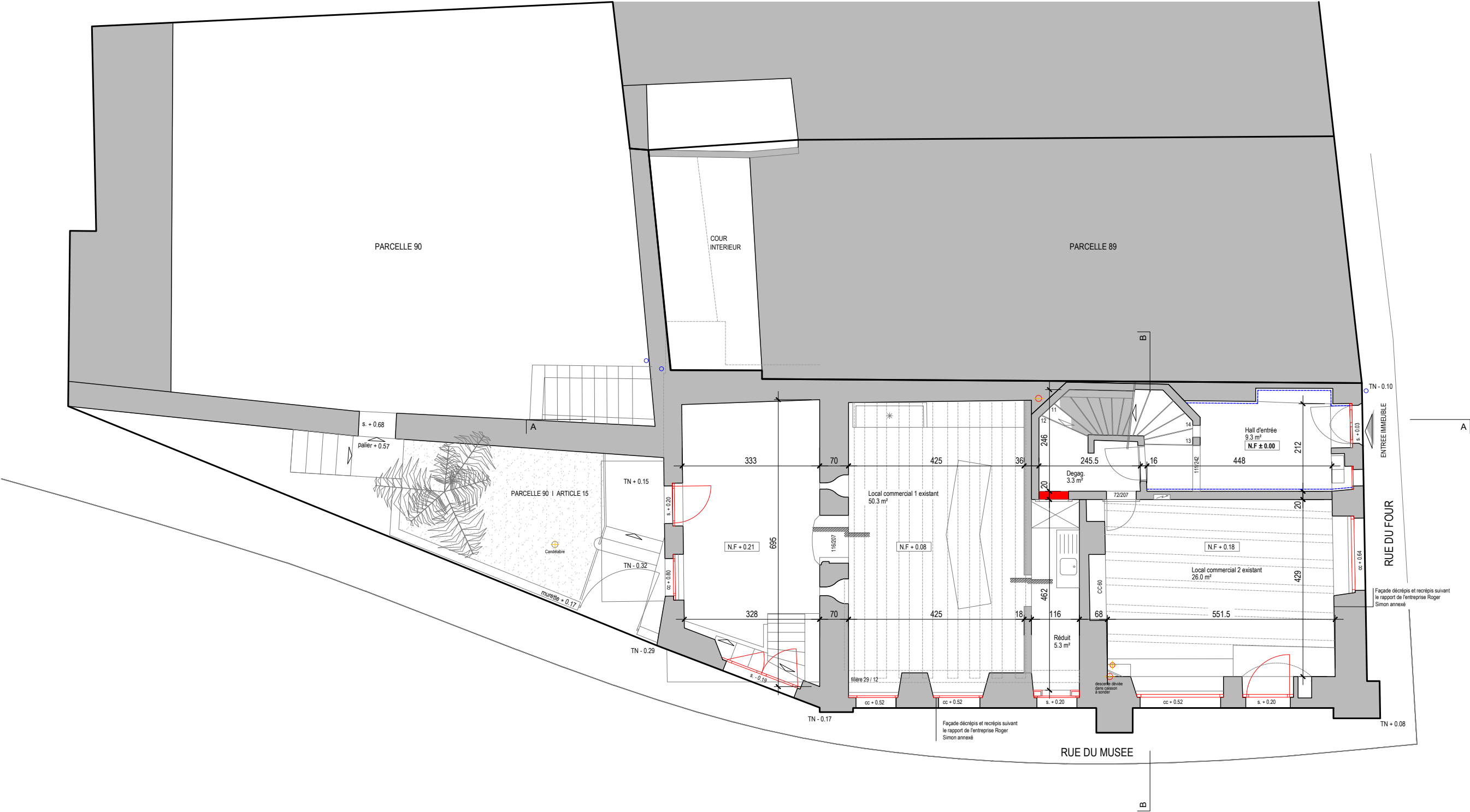
Nouveau

Démolition

Existant



BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	2
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
	DESSIN	WL
BDI ARCHITECTES 1 530 PAYERNE 1 470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDI-ARCH.CH INFO@BDI-ARCH.CH	FORMAT	A3
	VARIANTE	1

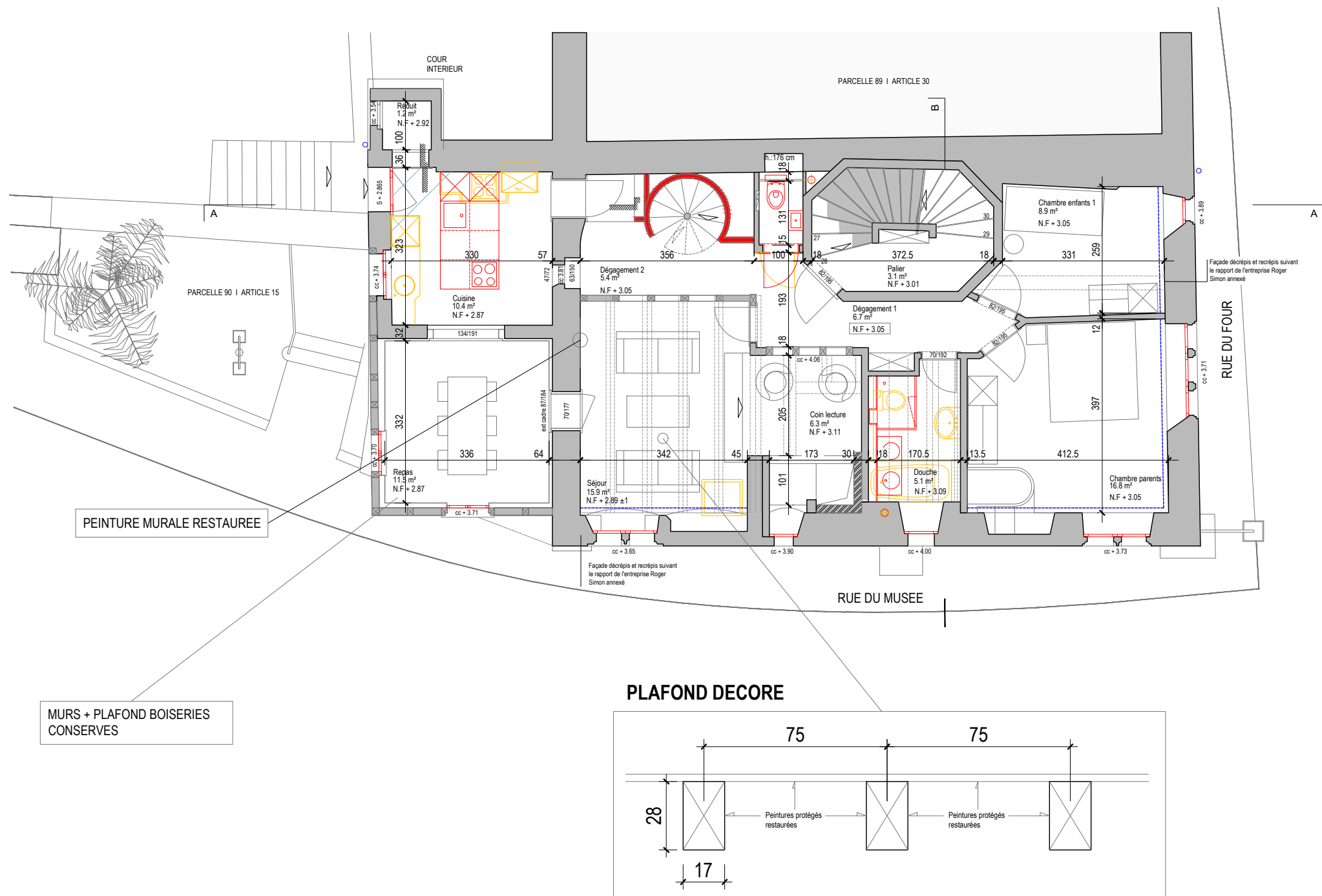


Rez-de-chaussée 1.100

- Décrépissage et lissage à la chaux suivant rapport de l'entr. Roger Simon
- Nouveau
- Démolition
- Existant



BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	3
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
	DESSIN	WL
 ARCHITECTES SÀRL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC	ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5	TEL. 026 676 91 50 TEL. 026 663 31 57
	WWW.BDI-ARCH.CH	INFO@BDI-ARCH.CH
	VARIANTE	1



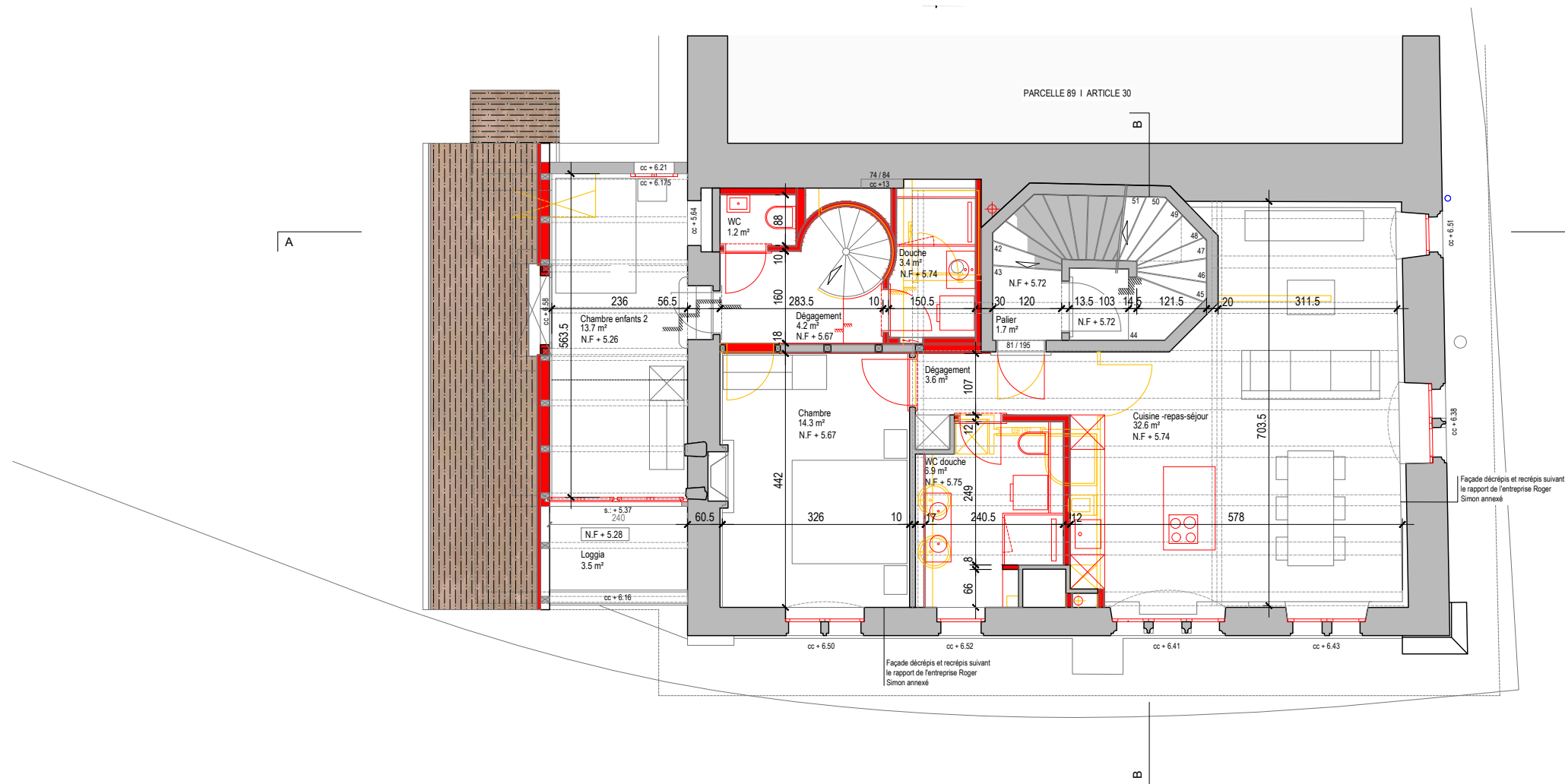
Etage 1 1.100

- Décrépissage et lissage à la chaux suivant rapport de l'entr. Roger Simon
- Nouveau
- Démolition
- Existant

BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	4
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
	DESSIN	WL
BDO ARCHITECTES SARL 1 530 PAYERNE 1 470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TEL. 026 676 91 50 TEL. 026 663 31 57 WWW.BDO-ARCH.CH INFO@BDO-ARCH.CH	FORMAT	A3
	VARIANTE	1

Etage 2 1.100

- Nouveau
- Démolition
- Existant



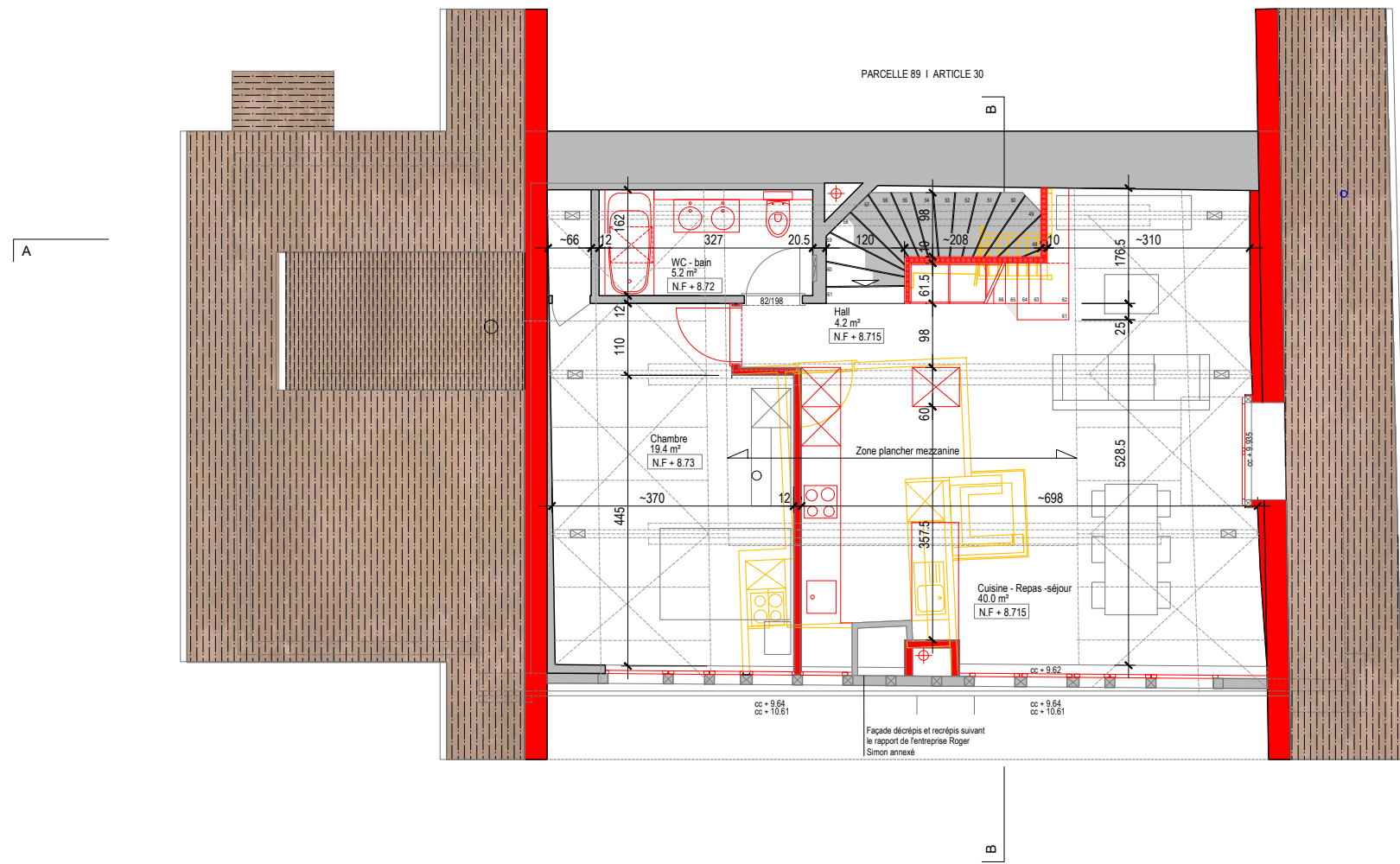
BOURGEOISIE D'ESTAVAYER		AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac		1085	5
		DATE	07.04.2026
		ECHELLE	1.100
 ARCHITECTES SARL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC		DESSIN	WL
		FORMAT	A3
		VARIANTE	1

Combles 1.100

Nouveau

Démolition

Existant



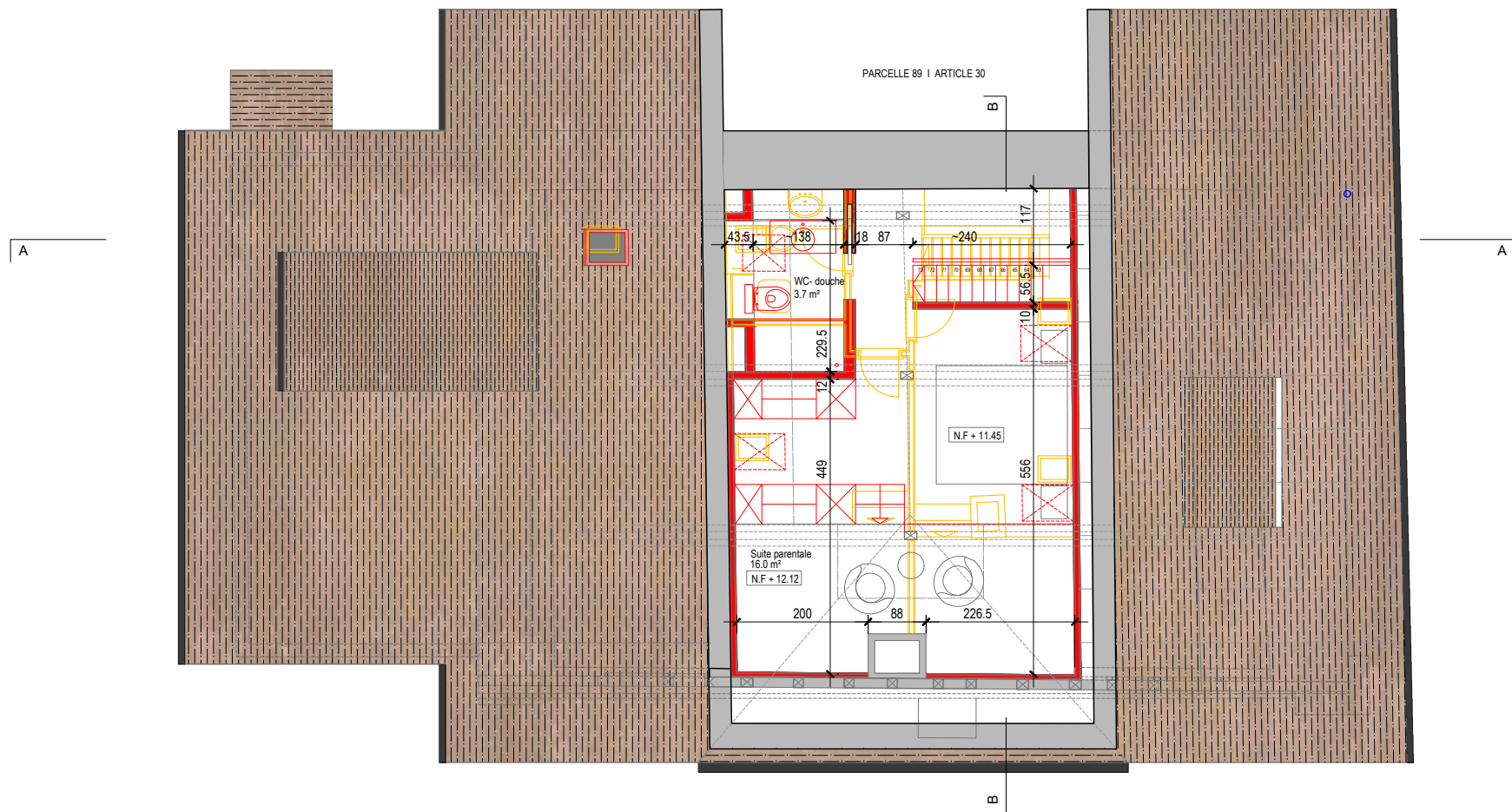
BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	6
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
	DESSIN	WL
ARCHITECTES SARL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDL-ARCH.CH INFO@BDL-ARCH.CH	FORMAT	A3
	VARIANTE	1

Surcombles 1.100

Nouveau

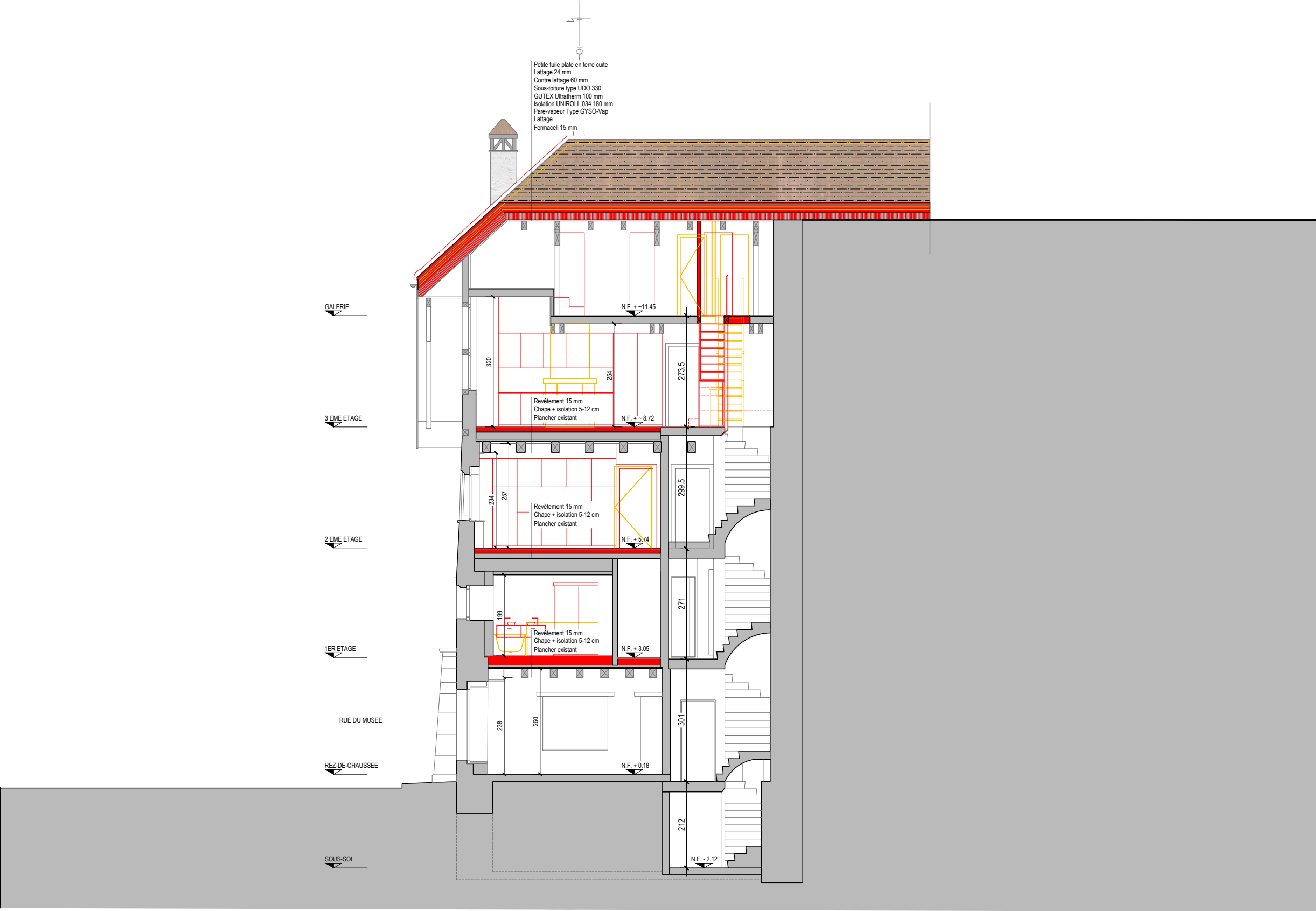
Démolition

Existant



BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	7
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
	DESSIN	WL
BDI ARCHITECTES SÀRL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDI-ARCH.CH INFO@BDI-ARCH.CH	FORMAT	A3
	VARIANTE	1

BOURGEOISIE D'ESTAVAYER		AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac		1085	8
		DATE	07.04.2026
		ECHELLE	1.100
		DESSIN	WL
 ARCHITECTES SARL ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 TEL. 026 676 91 50 WWW.BD-ARCH.CH RUE SAINT-LAURENT 5 TEL. 026 663 31 57 INFO@BD-ARCH.CH 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC		FORMAT	A3
		VARIANTE	1



Coupe B-B 1.100

Nouveau

Démolition

Existant

BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	9
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
ARCHITECTES SÀRL ARCHITECTES HES - REG A - SIA 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDL-ARCH.CH INFO@BDL-ARCH.CH	DESSIN	WL
	FORMAT	A3
	VARIANTE	1



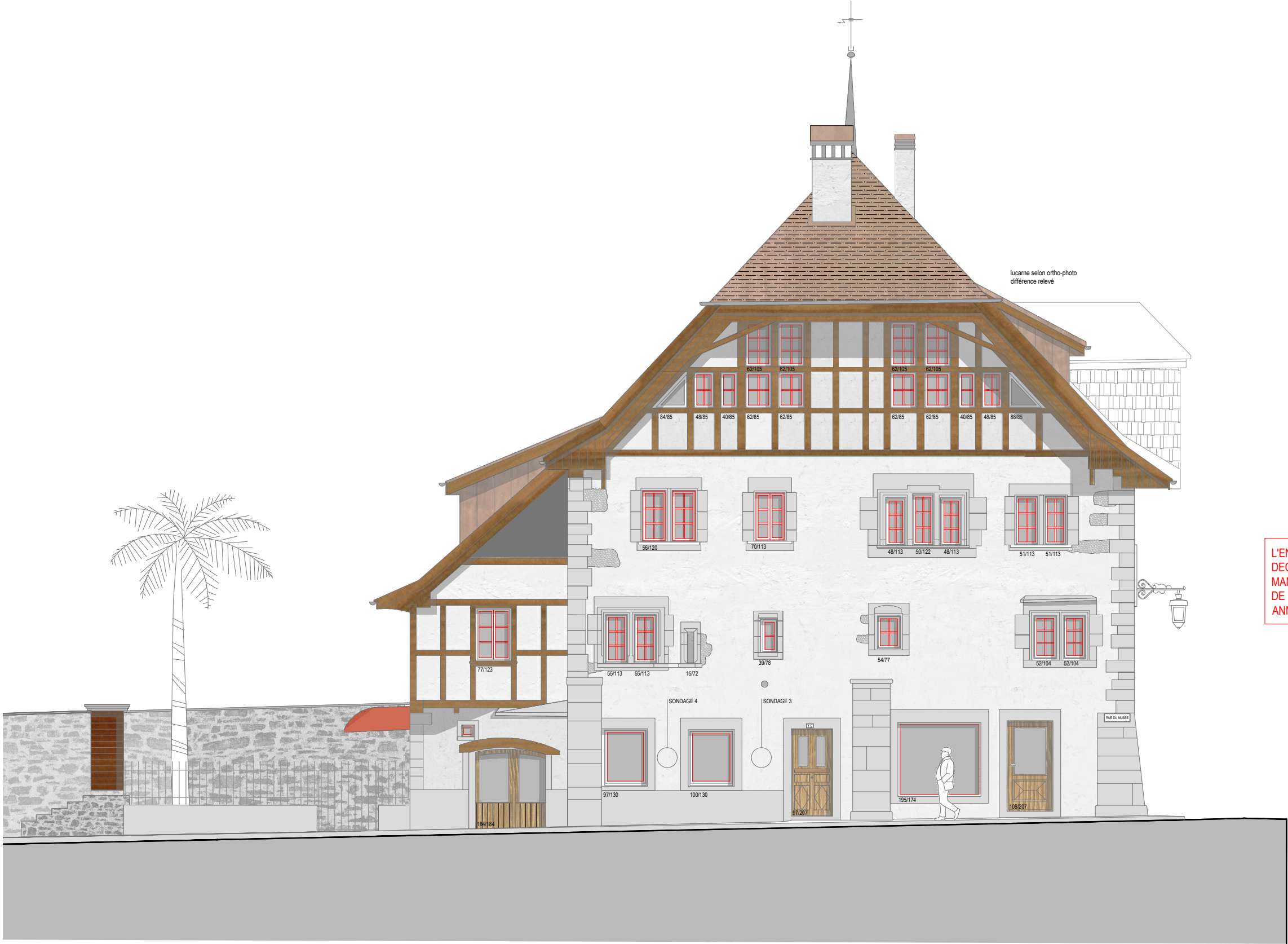
Façade Sud-Ouest 1.100

Nouveau

Démolition

Existant

BOURGEOISIE D'ESTAVAYER		AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac		1085	10
		DATE	07.04.2026
		ECHELLE	1.100
		DESSIN	WL
BDI ARCHITECTES SÀRL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDI-ARCH.CH INFO@BDI-ARCH.CH		FORMAT	A3
		VARIANTE	1



L'ENSEMBLE DU BATIMENT SERA
DECREPIS ET RECREPIS SUIVANT LA
MANIERE DECRITE DANS LE RAPPORT
DE L'ENTREPRISE ROGER SIMON
ANNEXE

Façade Sud-Est 1.100

- Nouveau
- Démolition
- Existant

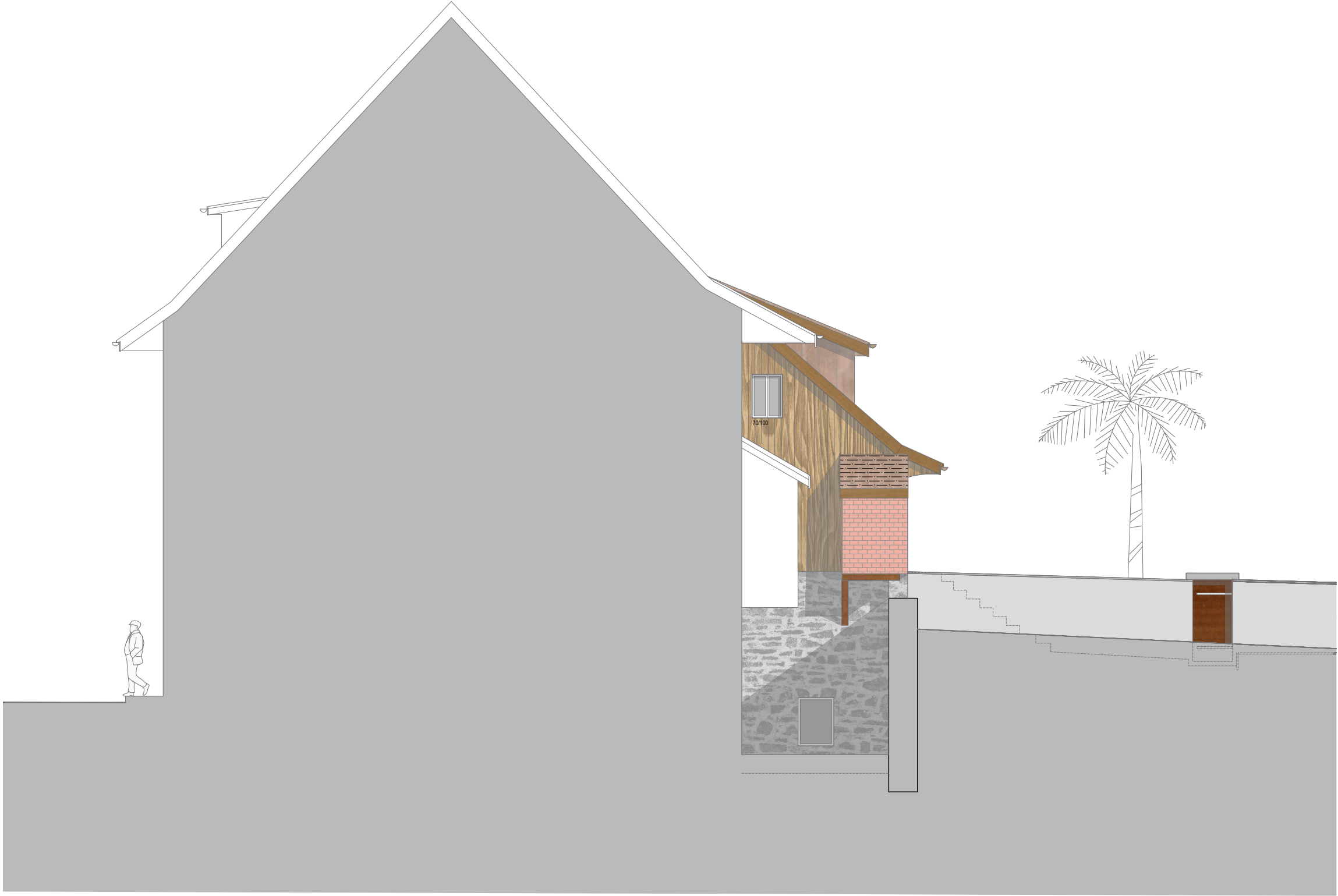
BOURGEOISIE D'ESTAVAYER		AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac		1085	11
		DATE	07.04.2026
		ECHELLE	1.100
		DESSIN	WL
BDI ARCHITECTES SÀRL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDI-ARCH.CH INFO@BDI-ARCH.CH		FORMAT	A3
		VARIANTE	1



Façade Nord-Est 1.100

- Nouveau
- Démolition
- Existant

BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	12
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
	DESSIN	WL
BDI ARCHITECTES SARL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDI-ARCH.CH INFO@BDI-ARCH.CH	FORMAT	A3
	VARIANTE	1



Façade Nord-Ouest 1.100

Nouveau

Démolition

Existant

BOURGEOISIE D'ESTAVAYER	AFFAIRE	N°
Transformation et restauration du bâtiment de la Rue du Musée 15, création d'un nouvel appartement et implantation de deux sondes géothermiques à Estavayer-le-Lac	1085	13
	DATE	07.04.2026
	ECHELLE	1.100
	DESSIN	WL
BDI ARCHITECTES SARL 1530 PAYERNE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ARCHITECTES HES - REG A - SIA ROUTE DE NEUCHÂTEL 8 RUE SAINT-LAURENT 5 TÉL. 026 676 91 50 TÉL. 026 663 31 57 WWW.BDI-ARCH.CH INFO@BDI-ARCH.CH	FORMAT	A3
	VARIANTE	1